Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

France – Fichage génétique : une nouvelle relaxe

Par Christophe NOISETTE

Publié le 12/04/2018, modifié le 09/03/2026



Bruno Strée, un faucheur inculpé dans une action de destruction de tournesol muté [1], avait refusé de donner son empreinte génétique (ADN). Poursuivi par le ministère public, il a été relaxé le 10 avril 2018 par le Tribunal de Foix.

Dans le code de procédure pénale, le fait d'être reconnu coupable de « *détérioration de bien* » permet à l'État de ficher la personne au Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG), initialement créé pour les criminels de guerre et les agresseurs sexuels. Cette extension a été vivement critiquée et l'est encore par les mouvements sociaux [2].
L'avocat de Bruno Strée a rappelé aux juges que la France avait été condamnée par la Cour europe?enne des droits de l'Homme (CEDH) pour la gestion de ce fichier [3].

[1] Christophe NOISETTE, « FRANCE – OGM : des tournesols mutés détruits en 2010 : rejet de la Cassation », *Inf'OGM*, 1er juin 2016

[2] , « Fauchages d'OGM : des avocats qui font avancer le droit », *Inf'OGM*, 21 juin 2017

[3] Christophe NOISETTE, « Empreintes génétiques : la France condamnée », *Inf'OGM*, 7 juillet 2017

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-fichage-genetique-une-nouvelle-relaxe/